

haut commissaire de nommé, il n'y aurait personne à payer, et il n'y aurait aucune charge pour impôt sur le revenu relativement à son salaire.

**M. MILLS (Bothwell)** : Toute autre question à part, il me semble qu'il n'y a pas plus de raison pour que le salaire du haut commissaire, si nous avons le droit de nommer un haut commissaire, et s'il est de l'intérêt public qu'un tel fonctionnaire soit nommé, soit taxé, qu'il n'y a de raison pour taxer le traitement d'un ambassadeur.

**Sir CHARLES TUPPER** : Très bien, très bien.

**M. MILLS (Bothwell)** : Il devrait être considéré comme occupant la même position. Il n'y a pas au monde un seul gouvernement qui songerait à essayer d'imposer une taxe sur le salaire d'un ambassadeur ou d'un représentant étranger; et si nous avons fait des progrès tels que nous ayons droit à un représentant à la cour de Saint-James, il n'est que juste, certainement qu'il soit mis exactement dans la même position que le représentant d'un pays étranger. Nous devrions protester contre l'imposition d'une taxe quelconque sur la personne de notre haut commissaire. Il n'est pas dans la position d'un simple consul. Il doit exercer certains devoirs d'ambassadeur. C'est ce qu'on nous a dit du moins lorsque l'emploi a été créé, et s'il ne doit pas jouir des immunités de cette charge, s'il est responsable devant la loi du pays de toute offense qu'il pourrait commettre, dans tous les cas il ne devrait pas être soumis à une taxe de ce genre.

**Sir JOHN A. MACDONALD** : Est-ce que ce petit discours n'est pas une perte de temps.

**Sir CHARLES TUPPER** : Je suis porté à croire que ce n'est pas une perte de temps si mon honorable ami veut me permettre de différer d'opinion avec lui. Je partage pleinement les vues exprimées par l'honorable député de Bothwell. Mon prédécesseur a soulevé cette question et elle a été déferée au bureau du revenu, et j'ai moi-même payé la taxe du haut commissaire sous protêt en m'appuyant sur l'excellente raison que le représentant du Dominion à Londres ne devrait pas être taxé, mais que sa position devrait être considérée sous ce rapport, ainsi qu'elle l'est sous presque tous les autres rapports, comme une position d'ambassade. Tout ce que je puis dire c'est que, lorsque je reprendrai l'exercice de cette charge, comme j'espère pouvoir le faire bientôt, j'insisterai aussi fortement que je le pourrai pour soumettre ce point à l'attention du gouvernement de Sa Majesté.

**M. CHARLTON** : Si le salaire du haut commissaire est sujet à l'impôt sur le revenu en Angleterre, il serait convenable qu'il payât ce montant à même son salaire. Il reçoit un salaire de \$10,000 par année, et l'impôt du revenu sur ce salaire devrait être payé par lui, autrement ce que nous payons s'élève à \$10,000 plus tous les frais de résidence. Si le revenu d'un employé public était taxé nous n'ajouterions pas le montant de la taxe à son salaire. Il me semble que la même règle devrait s'appliquer au cas actuel.

**Sir CHARLES TUPPER** : Ce serait extrêmement injuste. Ce n'était pas l'intention du parlement, lorsque le parlement a fixé le salaire à \$10,000, que ces frais fussent déduits de cette somme. Ce n'est pas pour moi-même mais pour le pays que je vais là exercer les devoirs de cette charge. Supposons qu'une guerre se déclare et que la taxe sur le revenu soit doublée ou quadruplée, est-ce que l'honorable député croit qu'il serait tout à fait juste que le Canada profitât des services d'un homme en faveur duquel il aurait voté un certain salaire, lorsqu'on déduirait de ce salaire une très forte somme comme impôt sur le revenu, et je prétends que £63 sont une très forte charge sur un revenu de \$10,000. L'opinion contraire est celle qu'adopte le gouvernement, et il s'applique à tous les officiers qui servent le gouvernement en Angleterre. La taxe sur le revenu provenant des salaires est uniformément payée par le gouvernement.

**M. LANDERKIN** : Cet article ne saurait être adopté. Je ne vois pas pourquoi le peuple anglais taxe notre haut commissaire au montant de \$1,200 pour demeurer en Angleterre. Je crois que c'est un citoyen dont la présence est précieuse, et il n'est guère compatible avec la liberté britannique de traiter de cette manière notre haut commissaire en imposant sur son salaire une taxe de \$1,200. Notre gouvernement taxe les Chinois lorsqu'ils viennent ici, mais nous avons lieu d'être surpris que le gouvernement britannique impose une taxe de \$1 200 par année à notre haut commissaire, et nos contribuables sont surpris qu'on leur demande de payer des taxes sur le salaire d'un homme qui reçoit \$10,000 par année. Il y a des dépenses contingentes pour \$2,000. Ce n'est pas par démagogie ni par animosité envers celui qui a occupé cette position jusqu'à tout récemment que je fais ces remarques. Je crois que lorsqu'il consent à abandonner la position éminente qu'il occupe en Angleterre—celle d'ambassadeur de ce pays en Angleterre—pour revenir en Canada, où il accepte un salaire de \$7,000, il lui sera quelque peu difficile de faire accorder au peuple du pays qu'il n'y a pas ici des glanures pour compenser la différence.

On le croirait, vu qu'il trouve que c'est bien dur pour lui de payer cette taxe, mais je crois qu'il y a du côté de la droite d'honorables députés qui seraient heureux d'accepter cette position, et qui pourraient la remplir avec dignité et avec talent, et qui consentiraient à payer leurs taxes si le gouvernement voulait les y envoyer. Je n'ai aucun doute que quelques-uns d'entre eux croient qu'ils la rempliraient tout aussi bien que l'honorable député qui l'occupe actuellement. Il y a encore une autre question au sujet de celle-ci. Je constate que la taxe a été payée pour un an. Le haut commissaire est ici depuis six mois, de sorte que le pays a payé les taxes pour six mois de trop. Je voudrais savoir si cela sera remboursé au pays. Qu'en adviendra-t-il? Est-ce que l'argent du pays doit être gaspillé de cette manière?

Je crois que si nous avons un haut commissaire il devrait rester là tout le temps ou rester ici tout le temps, afin que nous ne payions pas toujours ces taxes d'avance. Je crois que l'on devrait conclure des arrangements en vertu desquels nous ne paierions que trois mois d'avance ou six mois d'avance, ou quelque chose comme cela dans tous les cas; que nous ne devrions pas payer toujours et payer quand même. Il y a en ce pays des hommes qui reçoivent un dollar par jour, et qui travaillent aussi fort, peut-être pas avec autant de talent, mais aussi fort que le haut commissaire, et ils sont obligés de payer leurs propres taxes. Je crois que je ne me montrerais pas fidèle représentant du peuple si je ne protestais pas de la façon la plus solennelle contre le paiement des taxes d'un homme qui reçoit de cette Chambre \$10,000 de salaire et des glanures se montant à \$5,000 ou \$6,000 en sus; et je dis qu'en vue de la dépression qui règne et des taxes imposées sur tout ce que le cultivateur et la classe ouvrière sont obligés d'acheter, il n'est pas convenable que nous suivions cette ligne de conduite, et l'honorable ministre qui occupe cette position—avec talent comme il le sait sans aucun doute—nous présenterait la question sous un jour beaucoup plus favorable s'il bifait complètement cet article.

**M. MITCHELL** : Je dois dire que bien qu'il m'arrive souvent de m'accorder avec mon honorable ami sur les motions qu'il présente en cette Chambre, je diffère d'opinion avec lui en ce qui concerne cette question. Il est possible que le but de ses remarques soit d'obtenir des renseignements. Je n'étais pas en cette Chambre lorsque cette discussion a commencé, mais je crois que tel doit être le but qu'il se propose. Chacun sait que le haut commissaire, pendant qu'il était en Angleterre, a rendu de grands services au pays. Je me rappelle un cas où il est allé à Liverpool, où il a ôté son habit, retroussé ses manches, et en sa qualité de membre de la profession médicale, s'est mis à l'œuvre